

En Allemagne : femmes au service de la science

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **39 (1951)**

Heft 791

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD

RÉDACTION
M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{lle} Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien 8.—
Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

La coopération internationale n'est pas un vœu généreux et discutable... Elle s'impose... comme la plus urgente des nécessités.

TORRÈS-BODET
20 octobre 1951 - 6^{me} anniversaire de la Charte des Nations Unies.

COUP DE SONDE

Le résultat d'un plébiscite peut donner des indications utiles, mais ce n'est pas un argument pour ou contre le suffrage féminin.

Le journal « Coopération » du 29 octobre a publié quelques résultats provisoires de la consultation sur les droits politiques féminins. Des chiffres plus précis seront donnés ensuite mais déjà ceux-ci peuvent nous inspirer de salutaires réflexions.

Oui	45 905
Non	17 530
Bulletins nuls ou reçus trop tard	1 420
Total	64 855

Nous n'épilouterons pas sur la manière dont la consultation s'est déroulée qui n'a pas été la même partout, puisque, selon la tradition fédéraliste, chaque société locale organisait le scrutin aux jours et heures qui lui convenaient. Cela importe peu. Les chiffres sont assez éloquents et les proportions assez nettes pour n'être pas modifiées par quelques corrections.

Tout d'abord, les sociétaires qui se sont dérangés pour aller voter sont en grande majorité en faveur des droits féminins, la proportion est des 3/4 à 1/4 pour l'ensemble de la Suisse. Mais si nous prenons une ville comme Genève le rapport est bien plus net en notre faveur, le 80 % sont pour (4400) et le 20 % sont contre (992). On voit donc que l'opposition est vraiment très faible dans les localités où des groupements organisés s'efforcent d'éclairer régulièrement l'opinion féminine.

Reste la masse indifférente et apathique qui n'a pas pris la peine de venir dire son sentiment sur la question posée, laissant le cinquième des sociétaires se déranter, tandis que les 4/5 environ négligeaient, oubliant la chose ou s'en désintéressaient complètement.

Voyez, voyez, diront des esprits superficiels, les femmes n'ont ni le goût, ni la bosse des questions politiques, donc il est inutile de les embarquer dans cette galère.

Nous ne tirons pas du tout les mêmes conclusions de la consultation des coopératrices. Comme nous l'avions déjà dit, le mois dernier, nous nous réjouissions d'en apprendre les résultats, car ils jetèrent une vive lumière sur notre champ de travail; ils ne concernent qu'une portion de la population, mais ils ont la valeur d'une enquête Gallup, il convient de s'en inspirer.

Certes, la majorité de nos concitoyennes se sont montrées indifférentes, mais y a-t-il beaucoup de gens capables de venir répondre à une question théorique? Si l'on avait demandé: voulez-vous une diminution d'impôt de 50 % sur votre bordereau? Il est probable que le scrutin aurait été plus fréquent.

La plupart des femmes de chez nous n'ont pas conscience que leur situation s'est considérablement modifiée depuis un siècle. Lorsque l'Etat n'avait en mains que quelques éléments de notre existence, lorsque les impôts étaient légers pour la grande majorité des contribuables des deux sexes, on n'éprouvait pas le besoin de donner son avis aux autorités. Mais aujourd'hui, les choses ont bien changé, la part de revenu qui est prélevée sur chaque individu est

considérable, il est donc, fort injuste que toutes celles qui payent ne puissent jamais intervenir lorsqu'on discute le budget. Les fonds ainsi versés à l'Etat ne sont pas utilisés, pour une bonne part, comme nous l'aurions souhaité. De plus nous nous trouvons chaque jour, un peu plus ensermées dans un réseau de lois, de règlements, d'ordonnances qui limitent notre liberté à tel point que nous nous sentons complètement dirigée par l'élément masculin de la population: nos enfants, nos malades, nos vieillards, sont élevés, traités, soignés selon des principes et des méthodes que des commissions choisissent sans que nous ayons eu un mot à dire.

De cette emprise étatique grandissante, beaucoup de femmes sont conscientes, des milliers d'entre elles l'ont dit en se rendant à la consultation coopérative, mais pour la majorité des êtres humains absorbés par leur travail et leur intérêts immédiats, cette clairvoyance est difficile.

Dès que l'une de nos indifférentes se trouve brusquement devant des complications, devant le barrage opposé par les lois, elle s'indigne, elle s'écrie « Mais que font donc les sociétés féminines? elles n'ont pas obtenu que les lois soient changées? c'est inouï? à quoi servent-elles ».

Pour l'instant, les sociétés féminines essayent de réveiller les endormies et elles envoient en maintes occasions, délégations sur délégations aux autorités, c'est tout ce qui est en leur pouvoir. Mais il est clair qu'elles ne peuvent, avec leurs moyens privés faire l'éducation de toute la population.

Or, l'éducation des hommes, qui la fait? du moins dans une certaine mesure? N'avons-nous pas lu cent fois dans des journaux, que le citoyen suisse est constamment tenu en haleine par les nombreuses votations? que cet appel fréquent à son opinion le discipline, l'instruit, le rend plus sûr que d'autres citoyens des démocraties à système représentatif?

Le Label, moyen d'action sociale entre nos mains

Toute femme, qu'elle exerce personnellement une profession, ou qu'il s'agisse de son mari, de ses garçons ou de ses filles, désire que les salariés jouissent de conditions de travail aussi favorables que possible, tant du point de vue matériel que moral. Toutes ces femmes, par expérience, connaissent l'importance de ces facteurs pour une vie de famille prospère. C'est pourquoi elles voudraient toutes contribuer au progrès social et lui apporter leur suffrage.

Ce que beaucoup de femmes ne savent pas encore, c'est qu'il ne tient qu'à elles qu'il en soit ainsi. Les femmes ont en effet droit de suffrage en matière de salaires et d'entente entre employeurs et employés. Elles peuvent exercer effectivement ce droit, dans leurs achats par exemple, en exigeant et en achetant par principe des articles qui ont été produits à des conditions de salaire et de travail favorables. Ces articles sont reconnaissables à la marque Label.

La marque Label, brevetée, est « la marque d'un travail équitablement rémunéré » et elle est délivrée par l'Organisation Suisse Label (OSL) à des entreprises qui ont justifié de leur droit à l'obtention de la marque Label. L'OSL, politiquement et confessionnellement neutre, a pour objet l'amélioration des conditions sociales des travailleurs, le développement de pratiques commerciales loyales, d'un esprit d'entente entre employeurs et employés et du sentiment de la solidarité et de l'interdépendance des différents groupes économiques. L'OSL comprend une section d'em-

ployeurs, une section de salariés et une section de consommateurs. Chacune de ces sections est représentée au comité directeur du Label avec droit égal de parole et de vote. La section des consommateurs est représentée par des délégués féminins.

Il est hors de doute que toutes les femmes approuvent intimement les buts esquisés ci-dessus de l'OSL. Mais cela ne suffit pas. Elles doivent faire dans leur entourage de la propagande en faveur du mouvement Label et « voter » dans la pratique pour l'idée Label. Toute la vie économique, comme on sait, est centrée sur l'acheteur. Les producteurs fabriquent et le commerce met en vente les articles qui sont demandés par le consommateur. La masse des acheteurs est composée d'ouvriers et d'employés. Chacun d'eux a directement intérêt à favoriser le progrès social en achetant des produits « équitablement rémunérés ». Et comme la plus grande partie, de beaucoup, de tous les articles d'usage quotidien sont achetés par les femmes, le comportement délibéré de celles-ci en leur qualité d'acheteurs a une importance décisive. La marque Label leur sert de guide, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de la communauté. Il est de première importance pour le développement social et pour le maintien de la santé de notre vie économique qu'un nombre toujours plus grand de femmes prennent conscience de la possibilité qui leur est offerte par la marque Label et qu'elles agissent alors en conséquence en faisant leurs achats.

EN ALLEMAGNE

Femmes au service de la science

Nous avons emprunté la matière de cet article à une étude parue dans le Süddeutschen Zeitung et due à la plume autorisée du Dr Hilde Hess.

On constate que, pendant des siècles, la femme a été moins productive dans le domaine des sciences que l'homme. Cependant, autrefois, il est arrivé que la carrière scientifique fût embrassée par telle ou telle représentante du sexe féminin. Il y a eu des professeurs femmes dans les facultés de médecine ou de droit de l'Université de Bologne depuis le moyen-âge; on peut citer aussi une ou deux astronomes allemandes au 17^{me} et au 18^{me} siècle.

Les femmes se sont intéressées aux questions pédagogiques, culturelles ou sociales plu-

tôt qu'aux problèmes techniques. Pourtant, aujourd'hui on les trouve actives dans des domaines étrangers aux intérêts féminins habituels. Il est vrai que dans la profession médicale elles ne choisissent que rarement, la chirurgie; on peut citer une célèbre « chirurgienne », Dr Mahler, de l'Université de Francfort qui, spécialiste de l'opération du bec de lièvre, a sauvé ainsi une foule de jeunes êtres disgraciés par la nature.

Par contre, on ne trouve pas, dans le corps universitaire allemand, de femme enseignant le chapitre de la médecine qui s'occupe des maladies féminines, une seule s'occupe des soins à donner aux enfants malades.

Une seule juriste est professeur ordinaire de droit, c'est le Dr. Schubart-Finkentschen, à Halle.

On ne peut pas s'étonner outre mesure d'un tel état de choses; pour devenir professeur universitaire, il faudrait pouvoir se consacrer à des recherches désintéressées, comment faire quand on doit gagner le pain quotidien?

Cependant, dans certains domaines où la concurrence est plus faible, on mentionne quelques « professeuses ». L'une enseigne l'arabe ancien, et la langue abyssine, l'autre le vieux turc et le mongole, une autre encore déchiffre des inscriptions coptes.

A Hambourg, une femme enseigne les langues de l'intérieur de l'Afrique, ailleurs se trouve une sinologue. Ces spécialistes sont très isolées, elles ne trouvent en Allemagne presque aucun collègue de leur branche, aussi n'ont-elles guère de succès lorsqu'elles réclament des autorités quelque subside pour se procurer le matériel dont elles auraient besoin.

Parmi les pionnières aujourd'hui âgées ou disparues, on peut citer Rose Stoppel, professeure de botanique, parmi les biologistes, Dr Stein, Prof. Schiemann, Prof. Knacke, Paula Hertwig, aujourd'hui encore professeur à Halle, la berlinoise Agnès Blum qui la première exerça la médecine dans cette ville et obtint la médaille Goethe. Depuis la mort de son mari, c'est la physicienne Isolde Hauser, fille de l'aéronaute Ganswindt, qui dirige l'Institut Plank à Heidelberg. Nommons enfin la spécialiste de la science atomique, Lise Meitner, maintenant professeur en Suède, mais qui travailla longtemps à l'Institut Kaiser Wilhelm à Berlin.

L'auteur de l'article auquel nous empruntons ces renseignements Dr Hilde Hess insiste sur la difficulté qu'elle a eue à recueillir les éléments de son étude, tant ces femmes de sciences sont modestes et désireuses de travailler loin du monde, de la publicité et de la notoriété. Il semble bien qu'elles soient possédées uniquement par le but à atteindre, que la recherche à laquelle elles se sont vouées comble toutes les aspirations de leur vie, soit qu'elles se sentent pleinement utiles à leur prochain, soit qu'elles préfèrent avant tout déchiffrer l'énigme de l'univers.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEK

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

Pensez à votre puissance et à votre responsabilité en tant qu'acheteur: Donnez la préférence aux marchandises portant ce signe

La marque d'un travail équitablement rémunéré

OSL ORGANISATION SUISSE LABEL, BAE